



Procédure appel JAF a bref delai

Par Esrola

Bonjour,
Mon ex a fait appel d un jugement classique fixant la résidence de notre enfant chez moi.

Il a eu un avis du président de la chambre pour une procédure a bref délai mais la date d audience est prévue dans 16 mois ... Est ce normal ? J ai trouvé sur le net que c est le délai classique quasi le plus long ... Je me demande si la date d audience ne comporte pas une erreur... Ou si une nouvelle date plus proche va être fixée ? Car si c est du bref délai, le délai d audience lambda doit être d au moins 2 ans ?

Autre question, il n y a pas de date de clôture/mise en état sur un avis a bref délai ?

Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

C'est long mais comme il n'y a pas d'urgence ce n'est pas anormal. Les tribunaux sont surchargés. Pour vous c'est plutôt bon, puisque le jugement actuel s'appliquera à titre provisoire et que la stabilité est souvent dans l'intérêt de l'enfant.

Par Esrola

Merci! Je pensais que pour obtenir une audience a bref délai, il fallait justement justifier d' une urgence.... ?
j ignore comment mon ex a obtenu un appel a bref delai après un jugement ordinaire, c est ce qui m inquiète...